

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération  
n° 232-2021  
Point 4.9.7

**Point 4.9.7 de l'ordre du jour**  
**Evolution du cadrage du dispositif Mobil'ITI**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le dispositif Mobil'ITI cadrant la mise en œuvre par les ITI d'un dispositif de soutien financier pour accompagner la mobilité des étudiants de master à fort potentiel et avec une ouverture internationale, a été approuvé par la Commission de la formation et de la Vie universitaire du 4 mai 2021 et par le Conseil d'administration du 18 mai 2021.

Le cas de figure particulier, concernant les étudiants qui ne concluent pas leur Master 2 par un stage et pour lesquels le renouvellement du soutien financier peut s'étendre à une durée maximale de 10 mois est désormais précisé dans le dispositif.

Le 19 octobre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 30 voix pour et une abstention.

### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'évolution du cadrage du dispositif Mobil'ITI.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## MOBIL'ITI

### PROPOSITION DE DISPOSITIFS POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES ETUDIANTS

#### 1. Présentation des dispositifs MOBIL'ITI

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser le recrutement d'étudiants de master à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité. Plusieurs options sont possibles pour le recrutement et la mobilité des étudiants des ITI et sont présentées au travers des dispositifs MOBIL'ITI n°1-3. Les ITI le souhaitant, peuvent choisir l'un de ces dispositifs applicable à l'ensemble de ses étudiants et pour une durée minimale d'un an. Les dispositifs MOBIL-ITI n°4 et 5 peuvent être cumulés.

#### Dispositif MOBIL'ITI n°1 : FINANCEMENT COMPLET

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité incluant :

- Un forfait individuel calculé sur la base d'un montant mensuel de 600€ à 1 000€/mois en fonction du nombre de boursiers. Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul du soutien mensuel (par exemple 6,5 mois de mobilité donnent lieu à 6 mois de bourse).
- Une participation couvrant les frais de voyage et les frais liés à l'installation à Strasbourg : une somme forfaitaire différente selon la provenance de l'étudiant et permettant de couvrir les frais de voyage pourra être versée à chaque étudiant lauréat. Une somme forfaitaire de 500€ sera également versée pour les frais d'installation.
- La prise en charge des frais d'inscription : Enfin, le dispositif prendra en charge les frais d'inscription et autres frais s'y afférant (CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant).

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Par ailleurs, les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant. La durée du soutien est limitée à 10 mois.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation
	<u>Etudiants venant d'un pays &lt; 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation
	<u>Etudiants venant d'un pays &gt; 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation
Participation aux frais d'inscription	Frais réel : Frais inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### Dispositif MOBIL'ITI n°2 : FINANCEMENT PARTIEL

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 2 000€.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 500€ (provenance Europe) ou de 1 000€ (provenance hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque boursier.

Enfin les frais d'inscription seront pris en charge à hauteur de 500€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€
Participation aux frais d'inscription	500€
Participation aux frais de séjour	Forfait 2 000€

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### Dispositif MOBIL'ITI n°3 : FINANCEMENT SIMPLE

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de compris entre 600 € et 1 000€/mois.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois
-----------------------------------	------------------------

### Dispositif MOBIL'ITI n°4 : FORFAIT D'INSTALLATION POUR EXPERIENCE EN LABORATOIRE

Afin d'aider les étudiants dans leur expérience internationale, les forfaits d'installation pour expérience en laboratoire permettront de financer l'installation d'étudiants entrants ou sortants dans leur mobilité. Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 1000€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Soutien à la mobilité	Forfait 1 000€
-----------------------	----------------

### Dispositif MOBIL'ITI n°5 : PROGRAMME COURT :

Afin de favoriser la participation des étudiants à des écoles internationales, des séminaires, des conférences, le programme Mobil'ITI Programme court permettra, en fonction du budget d'accorder une participation forfaitaire de 150€ pour les frais d'inscription.

Pour bénéficier de ces frais, les étudiants devront transmettre le justificatif d'inscription à l'évènement international. Les demandes seront étudiées et validées au fil de l'eau, dans la limite du budget. Ce dispositif est ouvert aux masters inscrits dans les ITI.

Participation frais d'inscription	Forfait 150€
-----------------------------------	--------------

## 2. Critères communs aux dispositifs MOBILI-ITI

### Eligibilité du candidat :

Le/la candidat.e doit

- Etre inscrit administrativement à une des formations diplômantes proposées dans le cadre des ITI.

### Facultatif :

Ne pas avoir effectué son cursus en France (pour privilégier les étudiants internationaux)

Le soutien est valable une année académique (10 mois), renouvelable sous certaines conditions propres à chaque ITI, pour une durée maximum de 6 mois. Pour les étudiants qui ne concluent pas leur Master 2 par un stage, ce renouvellement peut s'étendre à une durée maximale de 10 mois.

### Critères d'attribution

Les critères d'attribution et de sélection des étudiants de master pouvant bénéficier du dispositif MOBIL'ITI sont propres à chaque ITI. Ces critères doivent être publiés au mois d'octobre de chaque année. Les ITI choisissent chaque année universitaire le dispositif pour le soutien financier des étudiants entrants qu'il souhaite mettre en place.

- Qualité du dossier académique
- Projet professionnel du/de la candidat.e
- Origine géographique du/de la candidat.e

### Cumul de soutiens financiers

**La bourse ITI n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :**

- Dispositif de soutien à la mobilité internationale Unistra (DRI)
- Erasmus+ MIC / Mundus / KA 103 sauf dispositif Erasmus+ Stage KA103
- UFA
- Autres soutiens financiers issues de financement IdEx

L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire.

## RECAPITULATIF PROPOSITIONS

	<b>DISPOSITIF N°1</b>	<b>DISPOSITIF N°2</b>	<b>DISPOSITIF N°3</b>	<b>DISPOSITIF N°4</b>	<b>DISPOSITIF N°5</b>
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &lt; 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &gt; 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Non éligible	Participation forfaitaire à hauteur de 1 000€	Participation frais d'inscription à hauteur de 150€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	Non éligible	
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois	Forfait 2 000€	600€ à 1 000€ par mois	Non éligible	

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### 3. Procédure et calendrier

- Chaque ITI publiera, avant mi octobre, les bourses auxquelles les étudiants de master peuvent candidater. (Pour l'année 2021/2022 et exceptionnellement, cette publication se fera au plus tard le 15 mai 2021).
- Toute demande de bourse Mobil'ITI doit être déposée en même temps que la candidature aux programmes ITI avec toutes les pièces requises et selon le même calendrier indiqué sur e-candidat ou Campus France.
- Une lettre de demande de bourse, téléchargeable sur les plateformes de candidature aux ITI, est à annexer au dossier de candidature aux ITI
- Chaque ITI est responsable de la sélection des candidats et des boursiers qui se fera via leur commission pédagogique.
- Le nombre de bourse accordé s'effectuera dans la limite du budget disponible.
- Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.
- Dès le début de sa scolarité, il devra envoyer l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse mail indiquée dans sa notification pour déclencher un premier versement correspondant à 80% de la bourse.
- Le solde de la bourse (20%) sera versé à réception des relevés de notes des deux semestres envoyés à l'adresse mail indiquée dans sa notification et pourra être ajusté en cas de retour anticipé ou d'abandon de la formation. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à l'ITI concerné.

#### Pièces que les boursiers doivent transmettre aux SERVICES GESTIONNAIRES DE LA BOURSE avant le 20 septembre

- Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année en cours
- 1 RIB original au nom de l'étudiant sur 1 feuille A4, émis par une agence bancaire française  
*NB : les RIBs étrangers ne sont pas recevables.*
- Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil datée, signée et avec un cachet. Ne concerne que les étudiants de master en mobilité sortante
- Fiche missionnaire (annexe 2)
- Lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'abandon ou d'arrêt prématuré (annexe 1)
- Si participation aux frais de voyage et d'installation :
  - La copie du billet d'avion et du contrat de location de l'hébergement
- Si participation aux frais de scolarité
  - La copie des frais de scolarité et des autres frais éventuellement payés

#### Pièces à fournir par l'étudiant dans la semaine qui suit la fin de sa mobilité, et impérativement avant le 31 août.

- Relevés de notes des deux semestres

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération  
n°79-2021  
Point 4.17.9

### Point 4.17.9 de l'ordre du jour Mise en place du dispositif Mobil'ITI

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le dispositif Mobil'ITI confère un cadre accompagnant la mobilité des étudiants de master des 15 ITI de l'université de Strasbourg en proposant les solutions les plus inclusives possibles et simples à mettre en œuvre administrativement.

Au travers des Instituts Thématiques Interdisciplinaires, l'Université de Strasbourg souhaite renforcer le recrutement d'étudiants de master à fort potentiel avec une ouverture internationale, en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité, le dispositif Mobil'ITI.

Ce dispositif Mobil'ITI est le résultat d'une co-construction forte entre la DRI, la MIA, la DES et les coordinateurs des ITI, dans un souci de parvenir à une proposition la plus inclusive possible selon les attentes et besoins de chaque ITI et dans le respect des cadrages et des bonnes pratiques en vigueur. Ce dispositif a également pris en compte lors de sa conception, l'expérience développée et mise en œuvre jusqu'alors par les EUR du site. Ainsi, plusieurs options pour le recrutement et la mobilité des étudiants de master sont proposées.

Chaque ITI pourra choisir pour une année au minimum le dispositif qu'il souhaite appliquer pour ses étudiants de master. Certains dispositifs peuvent être cumulés, notamment le dispositif d'installation pour expérience en laboratoire et le programme court (voir tableau ci-dessous). Le positionnement de chacun des ITI sur ces dispositifs est indiqué dans un tableau en annexe. Les dispositifs choisis s'appliqueront alors à l'ensemble des étudiants pour chaque ITI. De même, les montants choisis au sein des fourchettes prévues dans certains forfaits devront être identiques pour l'ensemble des étudiants de master. Aussi, et dans un souci de transparence avec les futurs étudiants, chaque ITI publiera l'ensemble des bourses auxquelles il est possible de candidater chaque année.

Les conditions d'éligibilité pourront être directement déterminées au sein de chaque ITI, moyennant le critère obligatoire d'inscription administrative au sein d'une formation du périmètre de chacun des ITI au niveau master ou doctorat et la publication des dits critères retenus lors de l'appel d'offre.

Les différentes options du dispositif Mobil'ITI sont résumées dans le tableau ci-dessous :



## RECAPITULATIF PROPOSITIONS ETUDIANTS DE MASTER

	DISPOSITIF N°1	DISPOSITIF N°2	DISPOSITIF N°3	DISPOSITIF N°4	DISPOSITIF N°5
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &lt; 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &gt; 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Non éligible	Participation forfaitaire à hauteur de 1 000€	Participation forfaitaire à hauteur de 150€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	Non éligible	
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois	Forfait 2 000€	Forfait 6 000€ - 10 000€	Non éligible	

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

**Le 4 mai 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 26 voix pour et 6 abstentions.**

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place du dispositif Mobil'ITI.

**Résultat du vote :**

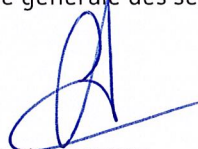
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	8
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## MOBIL'ITI

# PROPOSITION DE DISPOSITIFS POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES ETUDIANTS

### 1. Présentation des dispositifs MOBIL'ITI

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser le recrutement d'étudiants de master à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité. Plusieurs options sont possibles pour le recrutement et la mobilité des étudiants des ITI et sont présentées au travers des dispositifs MOBIL'ITI n°1-3. Les ITI le souhaitant, peuvent choisir l'un de ces dispositifs applicable à l'ensemble de ses étudiants et pour une durée minimale d'un an. Les dispositifs MOBIL-ITI n°4 et 5 peuvent être cumulés.

#### Dispositif MOBIL'ITI n°1 : FINANCEMENT COMPLET

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité incluant :

- Un forfait individuel calculé sur la base d'un montant mensuel de 600€ à 1 000€/mois en fonction du nombre de boursiers. Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul du soutien mensuel (par exemple 6,5 mois de mobilité donnent lieu à 6 mois de bourse).
- Une participation couvrant les frais de voyage et les frais liées à l'installation à Strasbourg : une somme forfaitaire différente selon la provenance de l'étudiant et permettant de couvrir les frais de voyage pourra être versée à chaque étudiant lauréat. Une somme forfaitaire de 500€ sera également versée pour les frais d'installation.
- La prise en charge des frais d'inscription : Enfin, le dispositif prendra en charge les frais d'inscription et autres frais s'y afférant (CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant).

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Par ailleurs, les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant. La durée du soutien est limitée à 10 mois.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &lt; 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &gt; 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation
Participation aux frais d'inscription	Frais réel : Frais inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant

Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois
-----------------------------------	------------------------

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### Dispositif MOBIL'ITI n°2 : FINANCEMENT PARTIEL

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 2 000€.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 500€ (provenance Europe) ou de 1 000€ (provenance hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque boursier.

Enfin les frais d'inscription seront pris en charge à hauteur de 500€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€
Participation aux frais d'inscription	500€
Participation aux frais de séjour	Forfait 2 000€

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### Dispositif MOBIL'ITI n°3 : FINANCEMENT SIMPLE

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de compris entre 6 000€ et 10 000€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de séjour	Forfait 6 000€-10 000€
-----------------------------------	------------------------

### Dispositif MOBIL'ITI n°4 : FORFAIT D'INSTALLATION POUR EXPERIENCE EN LABORATOIRE

Afin d'aider les étudiants dans leur expérience internationale, les forfaits d'installation pour expérience en laboratoire permettront de financer l'installation d'étudiants entrants ou sortants dans leur mobilité. Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 1000€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Soutien à la mobilité	Forfait 1 000€
-----------------------	----------------

### Dispositif MOBIL'ITI n°5 : PROGRAMME COURT :

Afin de favoriser la participation des étudiants à des écoles internationales, des séminaires, des conférences, le programme Mobil'ITI Programme court permettra, en fonction du budget d'accorder une participation forfaitaire de 150€ pour les frais d'inscription, de voyage et de séjour.

Pour bénéficier de ces frais, les étudiants devront transmettre le justificatif d'inscription à l'évènement international. Les demandes seront étudiées et validées au fil de l'eau, dans la limite du budget. Ce dispositif est ouvert aux masters inscrits dans les ITI.

Participation frais d'inscription	Forfait 150€
-----------------------------------	--------------

## 2. Critères communs aux dispositifs MOBILI-ITI

### Eligibilité du candidat :

Le/la candidat.e doit

- Etre inscrit administrativement à une des formations diplômantes proposées dans le cadre des ITI.

### Facultatif :

Ne pas avoir effectué son cursus en France (pour privilégier les étudiants internationaux)

Le soutien est valable une année académique (10 mois), renouvelable sous certaines conditions propres à chaque ITI, pour une durée maximum de 6 mois.

### Critères d'attribution

Les critères d'attribution et de sélection des étudiants de master pouvant bénéficier du dispositif MOBIL'ITI sont propres à chaque ITI. Ces critères doivent être publiés au mois d'octobre de chaque année. Les ITI choisissent chaque année universitaire le dispositif pour le soutien financier des étudiants entrants qu'il souhaite mettre en place.

- Qualité du dossier académique
- Projet professionnel du/de la candidat.e
- Origine géographique du/de la candidat.e

### Cumul de soutiens financiers

**La bourse ITI n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :**

- Dispositif de soutien à la mobilité internationale Unistra (DRI)
  - Erasmus+ MIC / Mundus / KA 103 sauf dispositif Erasmus+ Stage KA103
  - UFA
  - Autres soutiens financiers issues de financement IdEx
- L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire.

## RECAPITULATIF PROPOSITIONS

	<b>DISPOSITIF N°1</b>	<b>DISPOSITIF N°2</b>	<b>DISPOSITIF N°3</b>	<b>DISPOSITIF N°4</b>	<b>DISPOSITIF N°5</b>
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &lt; 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays &gt; 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Non éligible	Participation forfaitaire à hauteur de 1 000€	Participation forfaitaire à hauteur de 150€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	Non éligible	
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois	Forfait 2 000€	Forfait 6 000€ - 10 000€	Non éligible	

\* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

### **3. Procédure et calendrier**

- Chaque ITI publiera, avant mi octobre, les bourses auxquelles les étudiants de master peuvent candidater. (Pour l'année 2021/2022 et exceptionnellement, cette publication se fera au plus tard le 15 mai 2021).
- Toute demande de bourse Mobil'ITI doit être déposée en même temps que la candidature aux programmes ITI avec toutes les pièces requises et selon le même calendrier indiqué sur e-candidat ou Campus France.
- Une lettre de demande de bourse, téléchargeable sur les plateformes de candidature aux ITI, est à annexer au dossier de candidature aux ITI
- Chaque ITI est responsable de la sélection des candidats et des boursiers qui se fera via leur commission pédagogique.
- Le nombre de bourse accordé s'effectuera dans la limite du budget disponible.
- Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.
- Dès le début de sa scolarité, il devra envoyer l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse mail indiquée dans sa notification pour déclencher un premier versement correspondant à 80% de la bourse.
- Le solde de la bourse (20%) sera versé à réception des relevés de notes des deux semestres envoyés à l'adresse mail indiquée dans sa notification et pourra être ajusté en cas de retour anticipé ou d'abandon de la formation. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à l'ITI concerné.

#### **Pièces que les boursiers doivent transmettre aux SERVICES GESTIONNAIRES DE LA BOURSE avant le 20 septembre**

- Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année en cours
- 1 RIB original au nom de l'étudiant sur 1 feuille A4, émis par une agence bancaire française  
*NB : les RIBs étrangers ne sont pas recevables.*
- Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil datée, signée et avec un cachet. Ne concerne que les étudiants de master en mobilité sortante
- Fiche missionnaire (annexe 2)
- Lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'abandon ou d'arrêt prématuré (annexe 1)
- Si participation aux frais de voyage et d'installation :
  - La copie du billet d'avion et du contrat de location de l'hébergement
- Si participation aux frais de scolarité
  - La copie des frais de scolarité et des autres frais éventuellement payés

#### **Pièces à fournir par l'étudiant dans la semaine qui suit la fin de sa mobilité, et impérativement avant le 31 août.**

- Relevés de notes des deux semestres

## Dispositif Mobil'ITI-étudiants de master

ITI	Dispositifs Mobil'ITI Master
CREAA	/
CSC	
GeoT	
HealthTech	Dispositif 1: financement complet
HiFunMat	Dispositif 3: financement simple
HiSAAR	Dispositif 5: programme court
IMCBio	
IMS	Dispositif 2: financement partiel + 4 + 5 Dispositif 4: installation pour expérience en laboratoire Dispositif 5: programme court
InnoVec	
Irmia ++	Dispositif 1: financement complet
Lethica	Dispositif 2: financement partiel
MAKErS	
Neurostra	Dispositif 4: installation pour expérience en laboratoire Dispositif 5: programme court
Qmat	
Transplantex	

### Légende

	Dispositif 1
	Dispositif 2
	Dispositif 3
	Dispositif 5
	Plusieurs dispositifs